

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 30 septembre 2025

Délibération
n°179 -2025
Point 4.8

Point 4.8 de l'ordre du jour

Tarification de sponsoring de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information - ANSSI - à l'édition des Journées Sécurité des systèmes, Logiciels et Réseaux, qui aura lieu les 8 et 9 octobre 2025. Ces journées sont organisées par une équipe du Laboratoire ICube

EXPOSE DES MOTIFS :

Les Journées SSLR regroupent la communauté de recherche francophone autour de la sécurité des systèmes, logiciels et réseaux.

Elles s'intéressent également aux interactions entre les différents domaines de la sécurité informatique.

L'autorité nationale en matière de cybersécurité et de cyberdéfense soutiendra l'événement à hauteur de 1000€.

Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la tarification de sponsoring d'un montant de 1000 € de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information - ANSSI - à l'édition des Journées Sécurité des systèmes, Logiciels et Réseaux, qui aura lieu les 8 et 9 octobre 2025.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} octobre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT